

**DELIBERATION N°2023-049 : Maquette et modalités d'évaluation du DU Société, Langues et Culture de Mayotte 2023-2024**

**Vu** le Code de l'éducation ;

**Vu** le décret n°2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte ;

**Vu** le règlement intérieur du Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte ;

Considérant que les 20 membres en exercice du Conseil d'administration et de recherche ont été valablement convoqués en vue d'approuver la maquette et modalités d'évaluation du DU Société, Langues et Culture de Mayotte 2023-2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration et de recherche adopte la maquette et modalités d'évaluation du DU Société, Langues et Culture de Mayotte 2023-2024

Membres ayant voix délibérative

<b>Membres statutaires</b>	20	<b>Membres représentés</b>	2
<b>Membres en exercice</b>	20	<b>Membres votants</b>	15

<b>Votants</b>	15	<b>Pour</b>	15	<b>Contre</b>	0	<b>Abstentions</b>	0	<b>Blancs</b>	0
----------------	----	-------------	----	---------------	---	--------------------	---	---------------	---

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Document(s) en annexe(s) au présent extrait :**

- Maquette et modalités d'évaluation du DU Société, Langues et Culture de Mayotte 2023-2024

Fait à Dombeni, 04 octobre 2023,

La Présidente du Conseil d'Administration  
du CUFR



Anrafati COMBO

Le Directeur du CUFR



Abal-Kassim CHEIK AHAMED

<p><b>Extrait transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités le :</b></p> <p><i>En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>	<p><b>Certifié exécutoire le :</b></p> <p><i>En application de l'article 21 du décret n° 2011-1299 précité, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un délai de 15 jours suivant leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>
<p><b>Classée au registre des délibérations du Conseil d'Administration, consultable à la cellule Affaires Juridiques et Institutionnelles.</b> <b>Document mis en ligne le :</b></p>	

## CENTRE UNIVERSITAIRE DE MAYOTTE

Modalités Contrôle de Connaissances

Diplôme d'établissement universitaire : Société, Langues et cultures de Mayotte

2023-2024

Semestre							
UE	Code et Libellé Enseignement	ENSEIGNANT	CM	TD	Evaluation finale	Durée évaluation	
DEUSLCMUE1 - Langues et société	DEUSLCMUE11 Analyse du discours social à Mayotte			10	1 CC	2h	
	DEUSLCMUE12 Initiation au Shimaoré			15	1 CC	2h	
	DEUSLCMUE13 Initiation au Kibushi			15	1 CC	2h	
	DEUSLCMUE14 Linguistique africaine			15	1 CC	2h	
DEUSLCMUE2 - Cultures et connaissance territoriale	DEUSLCMUE15 Aspect didactique des langues			14	1 CC	2h	
	DEUSLCMUE21 Histoire de l'archipel des Comores			15		2h	
	DEUSLCMUE22 Histoire générale de l'enseignement à Mayotte			15	1 CC	2h	
	DEUSLCMUE23 Statut constitutionnel de Mayotte			10		2h	
	DEUSLCMUE24 Panorama de la littérature de l'océan Indien			15	1 CC	2h	
	DEUSLCMUE25 Musicologie et ethnologie de Mayotte			14		2h	
	DEUSLCMUE26 Cultures, sociétés et histoire des arts à Mayotte			10	1 CC	2h	
	DEUSLCMUE27 Philosophie africaine et Mayotte			12	1 CC	2h	
				160			